Document généré le 11 oct. 2024 23:02

Ciné-Bulles
Le cinéma d'auteur avant tout

Il ne nous reste que leurs images

Florence Boité

Volume 3, numéro 2, 1982

URI : https://id.erudit.org/iderudit/35010ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)
1923-3221 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Boité, F. (1982). Il ne nous reste que leurs images. *Ciné-Bulles*, *3*(2), 8–8.

Tous droits réservés © Association des cinémas parallèles du Québec, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Il ne nous reste que leurs images

KELLY, Grace, 1928-1982

Actrice américaine née en 1928. C'est Alfred Hitchcock qui la remarqua et fit d'elle une actrice émouvante dans "To catch a thief" (La main au collet, 1955). Elle a joué entre autre dans "Mogambo" de John Ford (1953) et "The country Girl" (Une fille de la campagne, 1955) de George Seaton. En 1957, elle termine sa carrière cinématographique pour devenir la princesse de Monaco compagne du prince Rainier III.

Grace Kelly est morte d'un accident de la route à Monaco au mois de septembre dernier.

Un distributeur vous propose

LES DIFFUSIONS DE L'AMORCE
10 rue McMahon, suite 3855
Québec, Québec
G1R 3S1
Tél.: (418) 692-1350
distribue le film polonais:

LES OUVRIERS '80
Réalisation: Andrej Chodakowski et Andrej Zajaczkouski
(v.f.) N.B. 1980, 80 min (16mm)

Documents

(1) COPIE ZÉRO, No 13
Annuaire; longs métrages québécois de 1981;
Cinémathèque québécoise — Musée du Cinéma, Octobre 1982, 59 p.
Prix: 6,00 $
S'adresser à: LA CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE
335 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec
H2X 1K1

(2) CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE

Le Centre de documentation de la Cinémathèque québécoise sera ouvert le soir à partir du 5 octobre, et ce trois soirs par semaine, les mardi, mercredi et jeudi.

Les heures d'ouverture seront donc pour les semaines à venir:

LUNDI — 12h30 à 17h30
MARDI — 12h30 à 20h30
MERCREDI — 12h30 à 20h30
JEUDI — 12h30 à 20h30
VENDREDI — 12h30 à 17h30

F.B.

(Suite de la p. 5)
tributaire du cinéma plus industriel. Le cinéma n'est pas une forme d'art d'une part et une industrie d'autre part; il est nécessairement les deux à la fois.

Je viens de plaider la cause du mariage difficile entre art et industrie, me prononçant contre le divorce, théoriquement irréalisable. Mais cette position ne m'amène pas à préconiser qu'on pratique ce mariage à l'occasion de chaque film. Cela équivaudrait à un compromis paralysant. Au contraire, ce mariage doit à la fois permettre la satisfaction de besoins fondamentaux et favoriser les expériences extramaritales. Dans ce qui suit, je tiendrai essentiellement le même discours: il faut cesser de parler divorce et accepter de vivre un mariage difficile.

Voici donc les "recommandations" que m'inspire mon analyse du débat idéologique précédemment esquissé. Ces recommandations constituent en quelque sorte ce que je crois être les conditions de survie et de développement du cinéma québécois.

1. Étant donné que le cinéma purement industriel a pour but le profit, il ne nécessete pas de politiques incitatives de la part des organismes publics ou para-publics. Malgré les énormes sommes impliquées, il ne crée que peu d'emplois stables; pour la culture québécoise, il constitue un apport de nul **(Atlantic City)** à négatif. Donc, en tant qu'industrie culturelle, ce genre de cinéma devrait être toléré mais non encouragé ni subventionné.

2. En revanche, le cinéma conçu surtout comme art ou culture ne peut vivre de ses propres moyens et doit, par conséquent, être soutenu. Une culture qui éliminerait ses composantes non rentables serait une culture morte. Les pouvoirs publics doivent, pour garder la culture en vie, encourager les expériences cinématographiques, les films d'auteur, bref le cinéma qui innove, bouleverse, qui communique de grandes émotions sans manipuler le spectateur, qui jette un regard critique et intelligent sur le monde. Ils doivent voir à la relève et privilégier le cinéma authentique et nouveau, car les pures imitations, aussi réussies soient-elles, d'un cinéma qui s'est déjà fait avant ou qui se fait ailleurs ne peuvent renforcir et promouvoir le cinéma québécois. (v. plus loin, point 5).

3. Les films à petits budgets (disons jusqu'à 1 million) doivent être favorisés, mais sans qu'on en vienne à mépriser ou envier les gros budgets privés. C'est une question d'équilibre. Pour une super-production, peu importe sa qualité artistique, une subvention de 200 000 $ ne représente pas grand-chose; de plus, comme une super-production a pour but de générer du profit, même 200 000 $ seraient une dépense inadéquate. Par contre, une telle somme est énorme dans un petit budget, et comme le cinéma à encourager (v. point 2 ci-haut) est essentiellement un cinéma à petits budgets, ces subventions lui reviennent de droit.

→